

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, BACHET Jean-François, BRUET Laurence, CATHARY Nicole, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, FRABOULET Claudine, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SUNE Patrice.

Etaient absents excusés : BORIES Chantal, LEVEQUE Frédéric, SAINT-GEORGES Hervé, BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET.

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 12 septembre 2017

Ordre du jour :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2017
- 3- Personnel
- 4- Renouvellement de la demande de subvention concernant les travaux de mise en sécurité du clocher du village
- 5- Demande de subvention pour les travaux d'éclairage public du lotissement
- 6- Lancement de la procédure de consultation dans le cadre du Lotissement
- 7- Décision Modificative n°4
- 8- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2017)
- 9- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour :

- une délibération pour aider les sinistrés des Antilles françaises après le passage des deux ouragans par le biais de l'Association Aude Solidarité.

- une délibération pour récompenser les jeunes diplômés en leur offrant un bon d'achat culturel.

Claudine FRABOULET propose d'organiser chaque année une cérémonie récompensant les jeunes diplômés (CAP, BEP, BAC) et de leur offrir à l'occasion un bon d'achat culturel. Jean-François BACHET précise que certaines banques proposent déjà des primes aux jeunes bacheliers ayant une mention.

Le Conseil Municipal autorise la demande qui fera l'objet de délibérations.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière séance.

Mme BRUET émet des réserves sur l'un des passages portant sur les questions diverses, par conséquent le procès-verbal du 3 juillet 2017 sera adopté ultérieurement.

3- PERSONNEL

Le Maire informe les élus qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois suite à la réforme des carrières des fonctionnaires territoriaux au 1er janvier 2017 et des délibérations du 3 juillet 2017 pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (20h/35h) et du renouvellement en CDI du contrat de l'agent postal à temps non complet (15h/35h).

Vote à l'unanimité.

4- RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU CLOCHER DU VILLAGE

Le Maire informe les élus que seul le conseil départemental a répondu favorablement à la demande de subvention pour la mise en sécurité du clocher du village, estimé à 137 000€ HT. Le montant octroyé est de 20%, soit 27 388€.

Après contact avec notre correspondant de la Maison de la Région à Carcassonne et les possibles financements, suite à la mise en place de la nouvelle Région, nous pourrions peut-être prétendre à une aide. J'ai sollicité un RDV auprès d'un des conseillers régionaux de l'Aude pour défendre notre dossier. Je ne peux m'avancer pour ce qui est de la participation de l'Etat à venir. Je peux vous préciser que l'année dernière, les travaux de mise en sécurité des biens communaux faisaient partie des catégories d'opérations éligibles, alors que nous n'avons eu aucune aide.

Vote à l'unanimité.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT

Le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement, la commune a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre en ce qui concerne l'éclairage public. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 22 680€ HT soit 27 216€ TTC (rappel montage financier de l'opération : 60% SYADEN – 40% commune). Il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN. A noter que ces travaux se feront en coordination avec ceux d'alimentation Basse Tension.

Vote à l'unanimité.

6- CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que suite à l'approbation de l'avant-projet définitif, les architectes finalisent les dossiers de consultations des entreprises dans le cadre des travaux du lotissement. Il convient donc de lancer l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Vote à l'unanimité.

7- DECISIONS MODIFICATIVES N°4

A la demande du Trésorier, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de régulariser des écritures comptables datant 2002 relatives aux cautionnements reçus. Pour ce faire, il convient de virer la somme de 285,34€ du 2313 au 165 en dépenses d'investissement.

Vote à l'unanimité.

8- FPIC

Le Maire rappelle que Carcassonne Agglomération propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Au titre de l'exercice 2017, la commune de Montlaur percevra la somme de 15 996€. Le Maire propose de demander le concours financier de Carcassonne Agglomération sur l'opération de travaux pour la mise en sécurité du clocher du village.

Vote à l'unanimité.

9- DON A L'ASSOCIATION AUDE SOLIDARITE POUR LES SINISTRES DES ANTILLES SUITE AUX OURAGANS

Le Maire fait part aux élus du courrier du Conseil Départemental qui propose par le biais de son association Aude solidarité la levée de fonds à l'échelle départementale pour venir en aide aux sinistrés des Antilles françaises suite aux passages des ouragans ayant causés des morts, blessés et dégâts matériels considérables.

Après débat et rappel du rôle de l'Etat dans le cadre de catastrophes naturelles, les conseillers votent à la majorité avec 2 abstentions le versement d'une subvention de 300€.

10- BON D'ACHAT CULTURE POUR LES JEUNES DIPLOMES

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de Mme Claudine FRABOULET d'organiser chaque année une cérémonie récompensant les jeunes diplômés (CAP, BEP, BAC) et de leur offrir à cette occasion un bon d'achat culturel.

Jean-François BACHET précise que certaines banques proposent déjà des primes aux jeunes bacheliers ayant une mention.

Après débat, les conseillers votent à la majorité avec 1 abstention le versement d'un bon d'achat culture de 50€ par jeune.

11- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe les élus que suite au courrier envoyé à la Division Territoriale Corbières Minervois (DTCM), le responsable de l'entretien et de l'exploitation des routes s'est déplacé pour s'entretenir sur les options possibles :

- le Maire propose la mise en place de feux tricolores qui seraient aussitôt volés selon le responsable de la DTCM ;

- la limitation du tonnage qui interdirait la circulation des poids-lourds sur ce tronçon mais qui ne ferait que reporter le problème sur la RD 57, comme sur la RD114. Selon le Maire, la traversée d'agglomération par les poids-lourds n'est pas envisageable ;

- la communication auprès de la cave coopérative de Camplong pour sensibiliser les entreprises de transports sur la dangerosité de circulation sur cette route (contact téléphonique aussitôt) ;

- des panneaux indicatifs mentionnant « chaussée sinueuse et étroite, prudence ».

C'est la dernière option qui a été retenue par le département de l'Aude.

Certains élus demandent s'il ne serait possible de rajouter des panneaux de limitation de vitesse de 30 ou 50km/h. Le Maire va se rapprocher de la DTCM de Lagrasse afin de leur proposer ce complément.

Le Maire fait part au Conseil de la baisse des consommations électriques depuis le choix qui a été fait d'interrompre l'éclairage public une partie de la nuit (2015 : 118 531 KWh - 2016 : 48 262 KWh). Toute l'assemblée se félicite de ces économies.

Le Maire informe l'assemblée que des administrés souhaitent donner à la commune certaines landes mais que ces transferts de propriété occasionnent des frais conséquents. Compte tenu de ces donations sans enjeux économiques, il est possible d'envisager de rédiger nous-mêmes ces actes (actes administratifs). Dorénavant, nous essaierons donc de procéder ainsi.

Le Maire propose d'acheter un mégaphone afin de pallier les dysfonctionnements de la publication dans le village. Il sera installé dans un des véhicules de la commune. Il faut prévoir environ 300€.

Le Maire informe les élus qu'une rencontre a eu lieu avec un représentant de la chambre d'agriculture pour la faisabilité du projet de création d'un plan d'eau. Il semblerait que des financements soient possibles si le projet répond à certains critères (bassin d'agrément, site de pompage pour les pompiers, réserve pour élevages). L'étude est donc lancée (*étude de sol, débit de la source...*).

Nicole CATHARY propose d'organiser une visite des élus dans le village pour faire un état des lieux.

Laurence BRUET s'interroge sur les travaux d'amélioration du haut débit sur la commune. Le Maire rappelle que l'Etat et le Département de l'Aude se sont engagés dans cette démarche et que le déploiement de la fibre est en cours sur le secteur. Des interventions d'aiguillage ont commencé sur la commune et la fin des travaux est prévue pour la fin d'année 2018. Une nécessité pour maintenir attractives nos communes.

M. FERRIE fait part aux élus du compte-rendu suite à la commission travaux qui s'est tenue le mardi 12 septembre :

- la rénovation de l'agence postale et mise aux normes électriques (une demande d'aide financière sera sollicitée auprès de la Poste dans le cadre de ces travaux et pour renouveler le mobilier et l'équipement informatique) ;


- le nettoyage complet des foyers communaux en raison de sa forte utilisation.

A savoir que suite à l'avis de la Commission de sécurité, divers appareils vétustes et obsolètes, classés comme dangereux, ont été enlevés : cuisinière et four (appareils déclassés provenant du lycée Jules Fil), ainsi qu'un réfrigérateur non étanche ;

- la mairie a acheté 96 chaises et 2 chariots destinés au petit foyer. Dorénavant, la manutention et le rangement seront facilités et cette nouvelle organisation devra être respectée ;
- les tuyauteries extérieures de l'ancienne aire de lavage vont être retirées ;
- dans le cadre du projet du lotissement, la commune a récupéré quelques m² supplémentaires pour le hangar. Par conséquent, il faut donc déplacer le portail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

Mme FRABOULET Claudine



M. ANDRIEU Antonin

